

Maladies Professionnelles Indemnisables

Comité de rédaction :
C.I.H.L. 235, rue des Sables de Sary
45774 Saran cedex
www.cihl45.com
cihl.services@cihl45.com

Tableau RG 4 : Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant.

Tableau RG 4 bis : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.

Tableau RG 12 : Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés [...].

Tableau RG 15 bis : Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés [...].

Tableau RG 30 : Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante.

Tableau RG 30 bis : Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante.

Tableau RG 36 : Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse.

Tableau RG 36 bis : Affections cancéreuses provoquées par les dérivés suivants du pétrole : huiles minérales peu ou non raffinées et huiles minérales régénérées [...].

Tableau RG 42 : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels.

Tableau RG 49 : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines.

Tableau RG 57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail.

Tableau RG 64 : Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone.

Tableau RG 65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

Tableau RG 69 : Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils [...].

Tableau RG 79 : Lésions chroniques du ménisque.

Tableau RG 84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

Tableau RG 98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes.



Membres de l'APST



Vous bénéficiez

d'une surveillance médicale renforcée (art. R.4624-18).

d'une surveillance post-professionnelle :

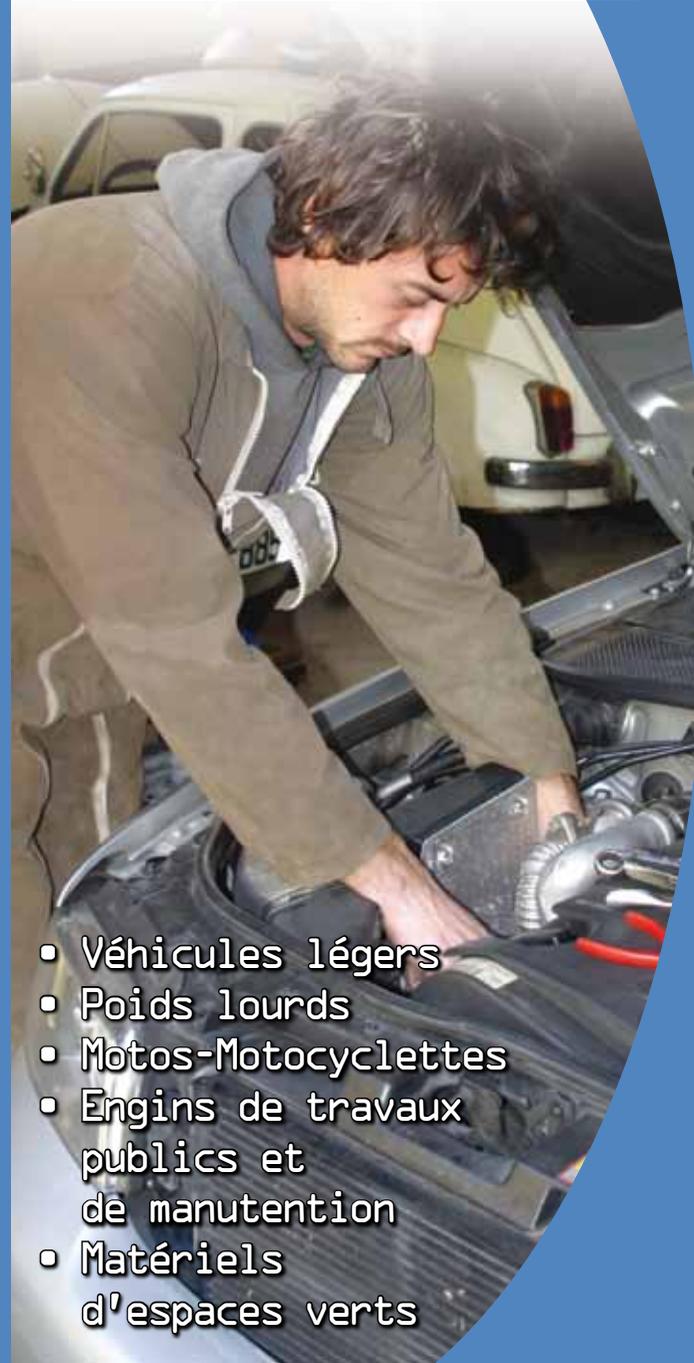
Les personnes qui, au cours de leur activité salariée, ont été exposées à des agents cancérogènes peuvent demander, si elles sont inactives, demandeurs d'emploi ou retraitées, à bénéficier d'une surveillance médicale post-professionnelle. Elle sera prise en charge par la caisse primaire d'assurance-maladie ou l'organisation spéciale de sécurité sociale. (arrêté du 28 févr. 1995 : JO, 22 mars).

Cachet du médecin diffuseur et adresse

Date de mise à jour : 01/03/2013

UNE PROFESSION

Mécanicien



- Véhicules légers
- Poids lourds
- Motos-Motocyclettes
- Engins de travaux publics et de manutention
- Matériels d'espaces verts

Ce que vous risquez

Dans quelles situations de travail

Comment prévenir le risque

<p>⇒ Huiles et graisses (HPA...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lésions cutanées (boutons d'huile, irritation, allergie) • Cancers (peau, vessie, scrotum...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions mécaniques • Vidanges 	<p>Éviter tout contact cutané avec les huiles (système d'aspiration des huiles, vêtements de protection, gants)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas garder de chiffons sales dans les poches • Changer de vêtements très régulièrement, se laver les mains fréquemment, prendre une douche quotidienne
<p>⇒ Carburants (benzène...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vertiges, sensation d'ébriété, intolérance aux odeurs • Lésions cutanées (irritation, allergie) • Maladie du sang (leucémie) • Maladies digestives 	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions mécaniques 	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter tout contact cutané avec les carburants • Utiliser des gants et tous moyens de protection adaptés
<p>⇒ Autres produits chimiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vertiges, sensation d'ébriété • Atteinte du système nerveux • Maladies du sang • Lésions cutanées (irritation, allergie) 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de <ul style="list-style-type: none"> - Liquide de refroidissement (éthers de glycol) - Solvants, diluants - Colles, mastics et bombes (dégrippants, dégraissants...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des fontaines de nettoyage (de préférence lessivielle) • Utiliser des chiffons jetables • Fermer bidons et poubelles • Porter des gants
<p>⇒ Poussières (amiante avant interdiction et autres fibres)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affections pulmonaires • Cancers du poumon et de la plèvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Réparation et entretien des freins et de l'embrayage 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser un aspirateur à filtre absolu • Eventuellement travailler au pinceau avec des produits homologués et récupérer les déchets • Porter un masque FFP3
<p>⇒ Gaz d'échappement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maux de tête, vertiges, perte de connaissance (intoxication à l'oxyde de carbone) • Irritation des voies aériennes, aggravation de pathologies respiratoires (asthme) et cardiaques • Cancérogènes probables (diesel) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglages, contrôles et essais • Déplacements de véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> • Aspiration au pot d'échappement • Ventilation générale de l'atelier • Ne pas laisser les moteurs tourner inutilement
<p>⇒ Bruit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surdit� • Fatigue, hypertension... 	<ul style="list-style-type: none"> • Compresseur, soufflette, cl� � choc... • Moteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter le bruit � la source • Porter des protections auditives (bouchons d'oreilles, casques)
<p>⇒ Contraintes posturales</p> <ul style="list-style-type: none"> • TMS (troubles musculo squelettiques) 	<ul style="list-style-type: none"> • Manutention • Montage, d�montage • Postures p�nibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les aides � la manutention (cric, palan, colonne �levatrice)

L'employeur doit proc der de fa on r guli re au mesurage de l'exposition des travailleurs aux agents cancérog nes, mutag nes ou toxiques pour la reproduction pr sents dans l'atmosph re des lieux de travail. Ce contr le doit  tre annuel pour certaines substances appartenant   cette cat gorie dont le benz ne.